



CONDITION GENERALE DE MODFICATION D UN BILLET DE TRANSPORT

Par mletatoue

je me sens desabusé et donc a la recherche des arguments à l'encontre d'une compagnie de navigation maritime qui vend des billets aux clients avec pour nota bene sur le billet d'une valeur de 50 EURO :

billet non remboursable
billet non substituable
billet expire automatiquement apres le depart du bateau

Par Indigo

Bonjour mletatou,

Quelle est votre question ?

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas bien pourquoi vous serez désabusé d'être informé clairement sur le billet des conditions générales de ventes, qui n'est pas obligatoire d'inscrire sur le billet .